

# Orientation d'Aménagement et de Programmation

## HUNDLING Quartier résidentiel



### 1. Mixité fonctionnelle et sociale

Surface totale de la zone : 0.55 ha

- Densité brute SCOT : 16 logements/ha
- Nombre de logements attendus : environs 10

#### Vocation de la zone et forme urbaine :

Zone à vocation résidentielle avec une forme urbaine mixte (logements individuels et/ou groupés). Un espace réservé à un équipement peut être intégré et mis en relation avec un espace public végétalisé.

### 2. Desserte par les voies et réseaux de stationnement

La voirie principale relie la rue Mal de Lattre à la place du Général de Gaulle. Elle est à sens unique de circulation et est composée d'un trottoir. Elle devra être traitée en tant que zone de rencontre. Deux places marquent les séquences d'entrée et de sortie du quartier et sont chacune associées à un espace végétalisé. Le stationnement se fera directement sur les parcelles ou sur le parking accolé aux petites places. L'aménagement du site comprend l'aménagement d'une noue paysagère pour traiter la question des eaux pluviales.

### 3. Qualité environnementale et prévention des risques

**Energie** : L'autonomie énergétique des bâtiments devra être recherchée. A minima, le recours aux énergies renouvelables est demandé (mise en place de panneaux solaires, recours à la géothermie...).

**Eau** : Une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée. ( noues, infiltration, récupération...)

**Déchets** : L'implantation de systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique devra être facilitée. À la demande du gestionnaire, la mise en place de points de collecte des ordures ménagères pourra être imposée.

### 4. Qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

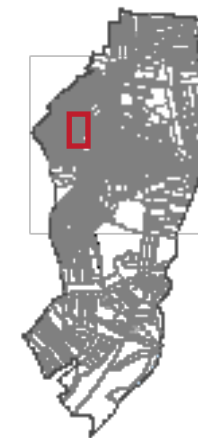
Il est recommandé d'assurer une cohérence architecturale entre le nouveau quartier et le bâti existant à Hundling. La hauteur maximale des constructions est limitée à un rez-de-chaussée.

### 5. Transports en commun

Le quartier n'est pas desservi par la ligne 24 de bus. Il faut aller jusqu'au centre-ville pour accéder à la ligne reliant Sarreguemines et Béning-lès-Saint-Avold.

### 6. Programmation urbaine

Court ou moyen terme.

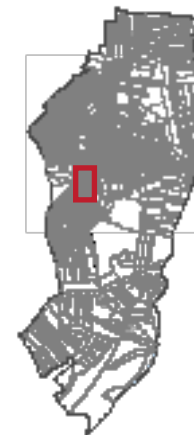


#### Légende

- Places de stationnements
- Noue paysagère (gestion des eaux pluviales)
- Placettes végétalisées
- zones paysagées
- Principe de voirie
- Liaisons piétonnes

# Orientation d'Aménagement et de Programmation

HUNDLING  
Secteur de loisirs



## 1. Mixité fonctionnelle et sociale

Surface totale de la zone : 1.56 ha

Vocation de la zone et forme urbaine :

Zone à vocation d'équipements publics, d'espace vert, de loisirs et sportive

## 2. Desserte par les voies et réseaux de stationnement

L'accès se fait depuis la zone d'équipements au nord-est.

## 3. Qualité environnementale et prévention des risques

**Energie** : L'autonomie énergétique des bâtiments devra être recherchée. A minima, le recours aux énergies renouvelables est demandé (mise en place de panneaux solaires, recours à la géothermie...).

**Eau** : Une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée. ( noues, infiltration, récupération...)

**Déchets** : L'implantation de systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique devra être facilitée. À la demande du gestionnaire, la mise en place de points de collecte des ordures ménagères pourra être imposée.

## 4. Qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

Il est attendu de développer le projet en cohérence avec l'environnement urbain et paysager direct du site. Les abords de l'opération devront être traités qualitativement de façon à assurer une transition douce avec la zone bâtie et à réduire les nuisances.

## 5. Transports en commun

Sans objet.

## 6. Programmation urbaine

Court ou moyen terme.



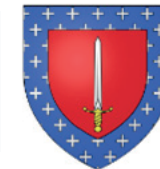
Légende

--- Principe de voirie

■ Zone à vocation d'espace vert, de loisirs et sportive

# Orientation d'Aménagement et de Programmation

**HUNDLING**  
Quartier résidentiel



## 1. Mixité fonctionnelle et sociale

Surface totale de la zone : 1.15 ha

- Densité brute PLU : 16 logements/ha
- Nombre de logements attendus : environ 20 logements

### Vocation de la zone et forme urbaine :

Zone à vocation résidentielle avec une forme urbaine mixte (logements, individuels, groupés, habitat intermédiaire et/ou logements collectifs). Au moins 30 % des logements à créer seront dédiés à de l'habitat intermédiaire. Un espace réservé à un équipement peut être intégré et mis en relation avec un espace public végétalisé.

## 2. Desserte par les voies et réseaux de stationnement

L'accès se fait depuis la rue de la Fontaine et la rue du Vieux Moulin. La voirie est à double sens de circulation et est composée de deux trottoirs. Une place centrale et végétalisée permet de desservir les parcelles inaccessibles par la route principale. Le stationnement se fera directement sur les parcelles ou sur le parking accolé à la placette. L'aménagement du site comprend l'aménagement d'une transition végétale pour créer dans connexion entre les cheminement piéton existant et les nouveaux créer.

## 3. Qualité environnementale et prévention des risques

**Energie** : L'autonomie énergétique des bâtiments devra être recherchée. A minima, le recours aux énergies renouvelables est demandé (mise en place de panneaux solaires, recours à la géothermie...).

**Eau** : Une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée. ( noues, infiltration, récupération...)

**Déchets** : L'implantation de systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique devra être facilitée. À la demande du gestionnaire, la mise en place de points de collecte des odeurs ménagères pourra être imposée.

## 4. Qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère

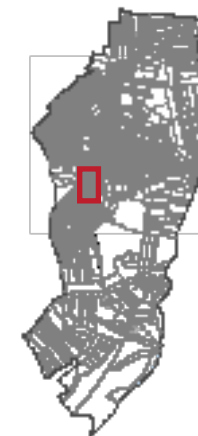
Il est recommandé d'assurer une cohérence architecturale entre le nouveau quartier et le bâti existant à Hundling. La hauteur maximale des constructions est limitée à R+1, avec comble.

## 5. Transports en commun

Le quartier n'est pas desservi par une ligne de bus. Il faut aller jusqu'au centre-ville pour accéder à la ligne 24 reliant Sarreguemines et Béning-lès-Saint-Avold.

## 6. Programmation urbaine

Court ou moyen terme.



### Légende

- Accès réservé pour extension du quartier
- Places de stationnements
- Placette végétalisée
- zone de gestion d'eau pluviale paysagée
- Principe de voirie
- Liaisons piétonnes
- Espace de cheminement piéton avec transition végétale à créer